

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le huit octobre deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, MM. MOUGENOT, RICHARD, Maire-Adjoints ; Mmes COQUERELLE, LAFAYE, RICHARD ALAOU, M. ARINI, Mmes CLAIREAUX, CHAHID, MM. SOMMA, COLSON, Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, RAUSCHER, ESCLATTIER, MM. BOUTIFFARD, CAILLET, Mmes CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, MM. DIAS, DJEDOUI, DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme MÜHLMANN, M.A. à M. DANLOS, M.A. ; M. TESSIER, C.M.D. à M. BERARD de MALAVAS, M.A. ; M. AYARI, C.M.D. à M. LANZ, M.A. ; M. ROURE, C.M.D. à Mme COQUERELLE, C.M.D., Mme AESCHLIMANN, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M.

Absent : M. DJELLAB, C.M.

Secrétaire de Séance : M. JEHANIN, C.M.D.

*

* *

- DESIGNER M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, Appel nominatif et constat que le quorum est atteint.

- PREND ACTE du retrait des deux points de l'ordre du jour relatifs à la communication des rapports financiers et d'activité - année 2008 - de la Société « Les fils de Mme Géraud » pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement et de la Société « Avenance Enseignement et Santé » pour la restauration scolaire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux n'ayant pas été réunie préalablement.

*

* * *

LE CONSEIL,

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
 1. A 8. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
 9. FIXATION DU TARIF DE DROIT D'INSCRIPTION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE PATINAGE
 10. ET 11 CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
 12. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU GYMNASSE CARPENTIER AU PROFIT DU BUDO CLUB D'ASNIERES.
 13. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU GYMNASSE CARPENTIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CORDAO BAIANO.
 14. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « FRANCE BENEVOLAT HAUTS-DE-SEINE ».
 15. CREATION D'UNE REGIE EN RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES COTISATIONS, DONS ET SUBVENTIONS VERSEES AU TITRE DE LA CAISSE DES ECOLES.
 16. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES BALADINES.
 17. A 23. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
 24. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « CERCLE DES NAGEURS D'ASNIERES »
 25. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DES PROCEDURES PENALES ENGAGEES CONTRE MME PASCALE PEREZ-JEANNIN ET MM BERNARD LOTH ET RAYMOND DELHAYE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.

26. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DES PROCEDURES PENALES ENGAGEES CONTRE MM ALAIN HIFF, ALAIN TREHEL ET BERNARD LOTH DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.
 27. RENOUELEMENT DE CONCESSION DANS LES CIMETIERES.
 28. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE ET DU DOJO DU GYMNASE CONCORDE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (APEI).
 29. MISE A DISPOSITION DU STADE MAGENTA AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ASNIERES HOCKEY SUR GAZON.
 30. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE ET DU DOJO DU GYMNASE CONCORDE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (ADAPEI).
 31. A 39. RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
 40. MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE FRANCK ESPOSITO AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL « LE CASTEL » - APEI BOUCLE DE LA SEINE.
 41. RENOUELEMENT DE SIGNATURE AVEC L'ETAT DE LA CONVENTION D'HABILITATION DU CENTRE MEDICO SOCIAL MUNICIPAL COMME CENTRE DE VACCINATIONS.
 42. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 26 RUE PAUL GILLET.
- PREND ACTE de la communication du Maire sur les rapports d'activités établis pour l'année 2008 par les délégataires de service public et les syndicats intercommunaux auxquels la Ville est adhérente, à savoir, pour :
- . « VINCI PARK », pour le stationnement,
 - . « LES ECRANS INDEPENDANTS », pour le cinéma L'ALCAZAR,
 - . le Syndicat Funéraire de la Région Parisienne « SIFUREP » et les crématoriums du Mont Valérien (Nanterre), du Val de Bièvre (Arcueil), du Parc (Clamart) et de Champigny-sur-Marne,
 - . le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France « SIGEIF ».
- PREND ACTE de la communication du Maire sur la liste des marchés publics conclus en 2008.

*

* *

LE CONSEIL,

- ELIT, au scrutin secret et majoritaire les représentants du Conseil Municipal pour siéger aux Conseils d'écoles maternelles et élémentaires :
 - M. LASSERRE DE ROZEL pour siéger au conseil de l'école élémentaire VOLTAIRE.
 - M. BERARD DE MALAVAS pour siéger au conseil de l'école élémentaire SIMONE VEIL.
 - Mme HURTAULT pour siéger au conseil de l'école primaire BORDS DE SEINE.

*

* *

LE CONSEIL,

POLITIQUE DE LA VILLE

- DECIDE d'attribuer des subventions aux associations et organismes partenaires au titre de leurs actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir :
 - . « *Programme coaching vers l'entreprise* »
par CER FORMA (17 600 €),
 - . « *Information, formation des acteurs sociaux sur le droit des étrangers* »
par l'ASSFAM (1 175 €),
 - . « *Coordination linguistique locale* »
par la Maison des Femmes (10 000 €),
 - . « *Atelier de savoirs socio-linguistiques / Oral de base en direction des habitantes du quartier Freycinet* »
par la Maison des Femmes (4 250 €),
 - . « *Atelier de savoirs socio-linguistiques / Oral de base en direction des habitantes du quartier de la place Le Vau* »
par la Maison des Femmes (3 200 €),
 - . « *Ateliers scientifiques place Le Vau* »
par Les Petits Débrouillards (7 500 €),
 - . « *Tremplin emploi* »
par la Régie de quartiers (12 500 €).

*

* *

LE CONSEIL,

PETITE ENFANCE

- AUTORISE le Maire à signer de trois conventions d'objectifs et de financement - Prestation Service Unique - avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour :
 - . les quinze équipements Petite Enfance de la Commune,
 - . l'équipement multi-accueil L'Eau Vive,
 - . l'équipement multi-accueil Peintres en Herbe.

*

* *

LE CONSEIL,

URBANISME

- DECIDE de constituer une Commission ad-hoc chargée d'examiner les propositions reçues et d'émettre un avis sur ces dernières, dans le cadre de la consultation devant permettre la désignation d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC « Parc d'Affaires »,

ELIT, au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein de cette Commission :

TITULAIRES : - Mme FISCHER

- M. TESSIER

- Mme LENOIR

- M. MOUGENOT

- M. BOUTIFFARD

SUPPLEANTS : - M. SOMMA

- Mme MERIC

- M. GUILLARD

- Mme CHAPUIS

- M. CAILLET

DESIGNE M. le Maire en tant que personne habilitée à engager les discussions et à signer la concession d'aménagement.

- MODIFIE la délibération du 7 mai 2009 relative à la vente à la société OSICA d'une parcelle sise 366-370 avenue d'Argenteuil afin de préciser que cette société est autorisée à revendre cette parcelle à la Société Icade en vue de la réalisation du programme de rénovation urbaine du site des Quatre Routes.
- DECIDE de clore la consultation des organisations professionnelles intéressées par le projet de transfert du marché des Quatre Routes et PREND ACTE des remarques émises à cette occasion,

APPROUVE le projet global de transfert de la halle de marché couverte des Quatre Routes et AUTORISE le Maire à signer le ou les actes correspondants.

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention d'investissement de 39 091 € à l'Immobilière 3F pour financer le projet de résidentialisation de l'ensemble immobilier sis rue Neuve des Mourinoux, dans le cadre de l'ANRU.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant simplifié n°2 à la convention avec l'ANRU pour le renouvellement urbain des Hauts d'Asnières afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature, notamment la désignation de la SEM 92 comme aménageur et la mise à jour du plan de financement.

*

* *

LE CONSEIL,

HABITAT

- ACCORDE la garantie communale à la SA IMMOBILIERE MOULIN VERT pour le remboursement de deux emprunts PLS d'un montant total de 49 519 113 € dus au titre de l'opération d'acquisition-amélioration de logements résidence « Les Courtilles ».
- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine, pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 8 418 743 € dus au titre de l'opération d'acquisition-amélioration de logements résidence « Les Courtilles ».

*

* *

LE CONSEIL,

VOIRIE

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le classement de la Route Départementale 13 bis (rue Edmé Périer et rue de Colombes) dans le domaine public routier communal.

*

* *

LE CONSEIL,

JUMELAGE

- AUTORISE la prise en charge du déplacement (en avion) et des frais de repas d'un groupe de onze Asniérois à Berlin-Spandau à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des échanges entre les deux villes qui sera célébré du 25 au 28 novembre 2009. Ce groupe sera composé d'élus municipaux, de membres de l'administration municipale, de l'Education nationale et du Conservatoire d'Asnières.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21h30.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MIL NEUF*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA